Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260126-2026_005_DELIB-DE

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 20 janvier 2026.

PRESENTS :
BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :
- JEGU Josianne donne pouvoir à BURLOT David,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à BERNU Sylvain,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- ROYER Thierry donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- ARTHEMISE Fabienne, LEMEE Gilles,

SECRETAIRE DE SEANCE : LE MOIGNE Christine

Délibération n°2026-005
Membres en exercice : 35 – Présents : 29 - Absents : 6 – Pouvoirs : 4

AFFAIRES GENERALES
ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE TREGOMAR
DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Le bureau de l'association foncière de remembrement de Trégomar a été constitué par arrêté préfectoral du 3 août 2010, pour une durée de 6 ans.

M. Fromentin Gilbert, membre nommé par le Conseil municipal du 16 novembre 2020, a fait part de sa démission par courrier du 18 novembre 2025. Il convient donc de nommer un nouveau membre.

Conformément aux articles R 133-1 à R 133-6 du Code Rural relatifs aux associations foncières de remembrement, le nombre total de propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement constituant le bureau de l'association est fixé à huit : quatre d'entre eux sont désignés par le Conseil municipal, l'autre moitié par la Chambre d'Agriculture. Cette dernière a désigné les quatre propriétaires relevant de sa compétence.

Pour rappel, les membres nommés par le Conseil municipal (délibération 2020-162 du 16 novembre 2020) sont :
- BEAUREPAIRE Robert
- FROMENTIN Gilbert

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260126-2026_005_DELIB-DE

- LANGUILLE Stéphane
- MEHEUST Kevin

Sur proposition de Monsieur René Le Boulanger, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- DESIGNE M FAUCILLON Christophe, propriétaire de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement, pour siéger au sein du bureau de l'association foncière de Trégomar,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 02 FEV. 2026
Philippe HERCOUËT
Maire de Lamballe-Armor

MAIRIE LAMBALLE-ARMOR
Côtes d'Armor